



Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)
Date d'émission: 2021-08-23 Date de révision: 2023-04-04 Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Elasto-Deck 5001HT
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

Holcim Solutions and Products Canada, division de Lafarge Canada Inc.
6509 Airport Road
Mississauga, Ontario L4V 1S7
1-800-878-7876 • www.holcimpacpoly.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique
Écoulement, fuite, incendie, exposition, ou incident
CHEMTREC:
Pour les États-Unis et le Canada : 1-800-424-9300
Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : +1-703-527-3887 (appels en PCV acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Conseils de prudence (GHS CA)

H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Talc	-	n° CAS: 14807-96-6	15 – 40

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	-	n° CAS: 98-56-6	10 – 30
Titanium dioxide	-	n° CAS: 13463-67-7	5 – 10
Solvent naphtha, petroleum, medium aliphatic	Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole); kérosène de distillation directe; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut ou d'essence naturelle. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés comportant majoritairement entre 9 et 12 atomes de carbone (C9-C12) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 140 et 220 °C (entre 248 et 428°F).]	n° CAS: 64742-88-7	1 – 5
Carbamic acid, 1,6-hexanediylbis-, bis[2-[2-(1-methylethyl)-3-oxazolidinyl]ethyl] ester	-	n° CAS: 59719-67-4	1 – 5
Toluene-2,4-diisocyanate	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène; toluène-2,6-di-isocyanate	n° CAS: 584-84-9	0,1 – 1

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si la respiration est touchée. Si la respiration est difficile, mettre sous oxygène.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les vêtements) : Enlever les vêtements touchés et laver toute la peau exposée à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se manifeste ou persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Si une douleur, des clignements ou une irritation se manifestent ou persistent, consulter un médecin. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche soigneusement. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Un contact direct avec les yeux causera probablement une irritation.

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer une irritation gastro-intestinale.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Si de l'eau utilisé, utiliser très grandes quantités d'eau froide. La réaction entre l'eau et les isocyanates chaud peut être vigoureux.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Aucune donnée disponible.
Réactivité en cas d'incendie	: Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Les conditions affecteront ou provoqueront une décomposition thermique. La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz, de vapeurs, de liquides ou de solides. La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO2) et composés organiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
Mesures de précaution contre l'incendie	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Autres informations	: Risque de rupture ou d'explosion des conteneurs clos en cas de feu.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Évacuer la zone. Aérer la zone. Rester du côté d'où vient le vent. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
-------------------	--

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention/le nettoyage

: PETIT DÉVERSEMENT : Endiguer la zone pour contenir le déversement. Prenez les précautions nécessaires pour éviter la contamination des eaux souterraines et de surface. Contenir le produit déversé avec un absorbant, tel que de la sciure ou du vermiculite et récupérer dans des récipients ouverts pour l'élimination. Une fois que toutes les traces visibles, y compris les vapeurs inflammables, ont été éliminées, utilisez un aspirateur à liquide sur toute la surface. Ne pas évacuer dans un égout. Si la zone de déversement est poreuse, enlever autant de terre et de gravier contaminés, etc. que nécessaire et les placer dans des conteneurs fermés pour leur élimination. Seules les personnes adéquatement formées, autorisées et portant l'équipement de protection individuelle (EPI) requis doivent participer à l'intervention et au nettoyage des déversements.

GROS DÉVERSEMENT : Tenez les spectateurs à l'écart. Seules les personnes adéquatement formées, autorisées et portant l'équipement de protection individuelle (EPI) requis doivent participer à l'intervention et au nettoyage des déversements. Ventilez la zone par des moyens naturels ou par des moyens antidéflagrants (c'est-à-dire des ventilateurs). Connaître et préparer l'intervention en cas de déversement avant d'utiliser ou de manipuler ce produit. Éliminez toutes les sources d'inflammation (flammes, surfaces chaudes, appareils de chauffage portables et sources d'étincelles électriques, statiques ou de friction). Endiguer et contenir le déversement avec un matériau inerte (par exemple, du sable, de la terre). Transférer les liquides dans des conteneurs métalliques couverts et étiquetés pour la récupération ou l'élimination, ou les enlever avec un absorbant inerte. N'utilisez que des outils qui ne produisent pas d'étincelles et les EPI appropriés. Placez les matériaux d'endiguement absorbants dans des conteneurs métalliques couverts pour les éliminer. Empêcher la contamination des égouts, des cours d'eau et des eaux souterraines par le matériau déversé ou l'absorbant utilisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Les conteneurs vides contiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux.

Conditions de stockage

: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Chaleur et sources d'ignition

: Éviter toute source d'ignition.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Toluene-2,4-diisocyanate (584-84-9)

Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local

Toluene-2,4- or 2,6-diisocyanate (or as a mixture) (TDI)

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Toluene-2,4-diisocyanate (584-84-9)	
OEL TWA	0,04 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
OEL STEL	0,1 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	0,02 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 87/2009 (Alberta Regulation 150/2020)
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Toluene-2,4-diisocyanate (2,4-TDI)
OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
OEL Ceiling [ppm]	0,01 ppm
Notations et remarques	IARC group 2B carcinogen; S(D) (dermal sensitization); S(R) (respiratory sensitization); Skin
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,001 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
OEL STEL [ppm]	0,005 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Notations et remarques	TLV® Basis: Asthma; pulm func; eye irr. Notations: Skin; DSEN; RSEN; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,001 ppm
OEL STEL [ppm]	0,003 ppm
Notations et remarques	Asthma; skin; DSEN; RSEN; A3
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,001 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
OEL STEL [ppm]	0,005 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Notations et remarques	TLV® Basis: Asthma; pulm func; eye irr. Notations: Skin; DSEN; RSEN; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,001 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
OEL STEL [ppm]	0,005 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Notations et remarques	TLV® Basis: Asthma; pulm func; eye irr. Notations: Skin; DSEN; RSEN; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
OEL STEL [ppm]	0,02 ppm
Notations et remarques	SEN
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Toluene-2,4-diisocyanate (584-84-9)	
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
OEL STEL [ppm]	0,02 ppm
Notations et remarques	SEN
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,001 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
OEL STEL [ppm]	0,005 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Notations et remarques	TLV® Basis: Asthma; pulm func; eye irr. Notations: Skin; DSEN; RSEN; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,005 ppm
OEL STEL [ppm]	0,02 ppm
Notations et remarques	SEN
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 1996. Chapter O-1.1 Reg 1
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	0,001 ppm (inhalable fraction and vapor)
ACGIH OEL STEL [ppm]	0,003 ppm (inhalable fraction and vapor)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (Ceiling)	0,14 mg/m ³
OSHA PEL C [ppm]	0,02 ppm
Titanium dioxide (13463-67-7)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
Notations et remarques	LRT irr
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
Notations et remarques	LRT irr
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
Notations et remarques	LRT irr
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
Notations et remarques	LRT irr
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Titanium dioxide (13463-67-7)	
Notations et remarques	LRT irr
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
Notations et remarques	LRT irr
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
Notations et remarques	LRT irr
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
Notations et remarques	LRT irr
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
Notations et remarques	LRT irr
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³
OEL STEL	20 mg/m ³
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide
ACGIH OEL TWA	10 mg/m ³
Remarque (ACGIH)	LRT irr; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans: The agent is carcinogenic in experimental animals at a relatively high dose, by route(s) of administration, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) that may not be relevant to worker exposure. Available epidemiologic studies do not confirm an increased risk of cancer in exposed humans. Available evidence does not suggest that the agent is likely to cause cancer in humans except under uncommon or unlikely routes or levels of exposure)
Référence réglementaire	ACGIH 2018
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titanium dioxide (Total dust)
OSHA PEL (TWA) [1]	15 mg/m ³ total dust
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA
Talc (14807-96-6)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Talc
OEL TWA	2 mg/m ³ Respirable particulate containing no asbestos fibres
Référence réglementaire	Alberta Regulation 87/2009 (Alberta Regulation 150/2020)
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Talc - Containing no asbestos fibres
OEL TWA	2 mg/m ³ Respirable (E - the value is for particulate matter containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³ (Containing no asbestos fibers. E - The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 % crystalline silica, R - Respirable particulate matter) 2 mg/m ³ (Containing asbestos fibers. R - Respirable particulate matter)
OEL TWA [ppm]	0,1 fibres/cm ³ (Containing asbestos fibers. F - Respirable fibers)
Notations et remarques	Containing no asbestos fibers = TLV® Basis: Pulm fibrosis; pulm func. Notations: A4 Containing asbestos fibers = TLV® Basis: Pneumoconiosis; lung cancer; mesothelioma. Notations: A1 (Confirmed Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³ (Containing no asbestos fibers. E - The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 % crystalline silica, R - Respirable particulate matter) 2 mg/m ³ (Containing asbestos fibers. R - Respirable particulate matter)
OEL TWA [ppm]	0,1 fibres/cm ³ (Containing asbestos fibers. F - Respirable fibers)
Notations et remarques	Containing no asbestos fibers = TLV® Basis: Pulm fibrosis; pulm func. Notations: A4 Containing asbestos fibers = TLV® Basis: Pneumoconiosis; lung cancer; mesothelioma. Notations: A1 (Confirmed Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³ (Containing no asbestos fibers. E - The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 % crystalline silica, R - Respirable particulate matter) 2 mg/m ³ (Containing asbestos fibers. R - Respirable particulate matter)
OEL TWA [ppm]	0,1 fibres/cm ³ (Containing asbestos fibers. F - Respirable fibers)
Notations et remarques	Containing no asbestos fibers = TLV® Basis: Pulm fibrosis; pulm func. Notations: A4 Containing asbestos fibers = TLV® Basis: Pneumoconiosis; lung cancer; mesothelioma. Notations: A1 (Confirmed Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³ (respirable fraction)
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³ (respirable fraction)
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³ (Containing no asbestos fibers. E - The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 % crystalline silica, R - Respirable particulate matter) 2 mg/m ³ (Containing asbestos fibers. R - Respirable particulate matter)
OEL TWA [ppm]	0,1 fibres/cm ³ (Containing asbestos fibers. F - Respirable fibers)

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Notations et remarques	Containing no asbestos fibers = TLV® Basis: Pulm fibrosis; pulm func. Notations: A4 Containing asbestos fibers = TLV® Basis: Pneumoconiosis; lung cancer; mesothelioma. Notations: A1 (Confirmed Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m³ (respirable fraction)
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 1996. Chapter O-1.1 Reg 1
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Talc
ACGIH OEL TWA	2 mg/m³ (Containing no asbestos fibers. E - The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 % crystalline silica, R - Respirable particulate matter) 2 mg/m³ (Containing asbestos fibers. R - Respirable particulate matter)
ACGIH OEL TWA [ppm]	0,1 fibres/cm³ (Containing asbestos fibers. F - Respirable fibers)
Remarque (ACGIH)	Containing no asbestos fibers = TLV® Basis: Pulm fibrosis; pulm func. Notations: A4 Containing asbestos fibers = TLV® Basis: Pneumoconiosis; lung cancer; mesothelioma. Notations: A1 (Confirmed Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2021
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Talc (not containing asbestos) (Silicates (less than 1% crystalline silica))
OSHA PEL (TWA) [2]	20 mppcf
Remarque (OSHA)	Table Z-3. CAS No. source: eCFR Table Z-1.
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-3 Mineral Dusts
Solvent naphtha, petroleum, medium aliphatic (64742-88-7)	
Canada - toutes les provinces - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque	Valeurs limites d'exposition professionnelle non établi
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH)	Valeurs limites d'exposition professionnelle non établi
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle non établi
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- (98-56-6)	
Canada - toutes les provinces - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque	Valeurs limites d'exposition professionnelle non établi
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH)	Valeurs limites d'exposition professionnelle non établi
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle non établi
Carbamic acid, 1,6-hexanediylbis-, bis[2-[2-(1-methylethyl)-3-oxazolidinyl]ethyl] ester (59719-67-4)	
Canada - toutes les provinces - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque	Valeurs limites d'exposition professionnelle non établi

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Carbamic acid, 1,6-hexanediylbis-, bis[2-[2-(1-methylethyl)-3-oxazolidinyl]ethyl] ester (59719-67-4)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque (ACGIH)

Valeurs limites d'exposition professionnelle non établi

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Remarque (OSHA)

Valeurs limites d'exposition professionnelle non établi

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Procurer une ventilation générale et locale par aspiration adéquate. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser un matériel antidéflagrant avec des matériaux inflammables. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection. Porter un tablier imperméable aux produits chimiques sur une blouse de laboratoire et des vêtements qui assurent une protection complète. Un appareil de protection respiratoire dépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Utiliser des gants qui résistent à la nature chimique de ce produit en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être classés sous la norme EN 374 ou la norme ASTM F1296. Nous suggérons les matériaux suivants pour les gants: Nitrile, rubber, or Neoprene. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés pour cette application particulière.

Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes de protection chimique et un écran facial, en cas de possibilité de contact oculaire du fait de la pulvérisation de liquide ou de particules atmosphériques.

Protection de la peau et du corps:

Une blouse de laboratoire avec un tablier imperméable aux produits chimiques.

Protection des voies respiratoires:

Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Liquide

Apparence

: Liquide

Couleur

: Gris béton

Odeur

: Légère aromatique

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 48,89 °C (120 °C) (Pensky-Martens Closed Cup)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: > 1 (air = 1)
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 11 lb/gal ± 0.2 lb/gal
Solubilité	: Ce produit réagit lentement avec l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 5000 cps
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 80 g/l (EPA Methode 24)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Ce produit réagit lentement avec l'eau.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage comme celles recommandées à la section 7.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun connu.
Conditions à éviter	: Les températures élevées, matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Acides. Alcools. Alcalis. Amines.
Produits de décomposition dangereux	: Des produits de décomposition peuvent se dégager pendant en cas d'incendie, comme monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azotes, et cyanure d'hydrogène.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Toluene-2,4-diisocyanate (584-84-9)

CL50 Inhalation - Rat [ppm]	14 ppm/4h (Source: NLM_CIP)
-----------------------------	-----------------------------

Titanium dioxide (13463-67-7)

DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
----------------	---------------

Solvent naphtha, petroleum, medium aliphatic (64742-88-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,28 mg/l/4h
ATE CA (Cutané)	3000 mg/kg de poids corporel

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- (98-56-6)	
DL50 orale rat	13 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 2 ml/kg
CL50 Inhalation - Rat	33 mg/l/4h
ATE CA (oral)	13000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	33 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	33 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé

Elasto-Deck 5001HT	
Viscosité, cinématique	5000 cps

Symptômes/effets	: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Un contact direct avec les yeux causera probablement une irritation.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer une irritation gastro-intestinale.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Pas d'information disponible.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Obtenir le consentement des autorités chargées de la lutte contre la pollution avant d'envoyer à des usines de traitement des eaux usées. Aucun rejet dans les eaux de surface n'est autorisé sans une autorisation obtenue en vertu du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées. Se conformer à toutes les exigences nationales, provinciales et locales pour le rejet d'eaux usées.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas permettre le rejet du produit dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : UN1263
n° DOT NA : Non applicable
N° ONU (IMDG) : 1263
N° UN (IATA) : 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : PEINTURES
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : PEINTURES
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3
Étiquettes de danger (TDG) : 3



DOT
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3
Étiquettes de danger (IMDG) : 3

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Étiquettes de danger (IATA) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : III

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

N° ONU (TDG) : UN1263

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 59 - Il est interdit de transporter les matières figurant nommément à l'annexe 1 sous cette appellation réglementaire. Les matières transportées sous cette appellation réglementaire peuvent contenir au plus 20 % de nitrocellulose si la nitrocellulose renferme au plus 12,6 % d'azote (masse sèche), 142 - Lorsque ces marchandises dangereuses sont présentées au transport dans le même contenant, les appellations réglementaires ci-après peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences de la partie 3 (Documentation) et de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses) :

- a) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures et des matières apparentées aux peintures, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES »;
- b) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures corrosives et inflammables ainsi que des matières apparentées aux peintures corrosives et inflammables, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, CORROSIVES ET INFLAMMABLES »;
- c) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures, inflammables et corrosives ainsi que des matières apparentées aux peintures, inflammables et corrosives, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, INFLAMMABLES ET CORROSIVES »;
- d) dans le cas de contenants renfermant à la fois des encres d'imprimerie et des matières apparentées aux encres d'imprimerie, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX ENCRES D'IMPRIMERIE ».

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L

Quantités exemptées (TDG) : E1

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 60 L

DOT

Aucune donnée disponible

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG) : 163, 223, 367, 955

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Quantités exceptées (IMDG) : E1

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-E - FICHE ANTI-INCENDIE Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES NON RÉACTIFS À L'EAU
N° FS (Déversement)	: S-E - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES, FLOTTENT À LA SURFACE DE L'EAU
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Propriétés et observations (IMDG)	: Miscibility with water depends upon the composition.

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Disposition particulière (IATA)	: A3, A72, A192
Code ERG (IATA)	: 3L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Elasto-Deck 5001HT

Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont inscrites dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES) du Canada ou sont exemptes.

15.2. Réglementations internationales

Elasto-Deck 5001HT

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont répertoriées comme "actifs" dans la "TSCA Inventory Notification (Active-Inactive) Requirements Rule" (Réglementation relative à la notification de l'inventaire (actif-inactif) de la Loi sur le contrôle des substances toxiques) ("la règle finale") de l'EPA (Environmental Protection Agency) de février 2019, telle que modifiée en février 2021, ou sont autrement exemptées ou réglementées par d'autres agences telles que la FDA ou la FIFRA.

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Benzene, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	: 23 Août 2021
Date de révision	: 4 Avril 2023
Autres informations	: Auteur: JMM.

Elasto-Deck 5001HT

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.